

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 24114**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible (La certification existe désormais sous une autre forme (voir cadre "pour plus d'information"))

Licence Professionnelle : Licence Professionnelle Domaine: Droit Economie Gestion, Mention: Activités Juridiques, Spécialité: Métiers du notariat

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Ministère de l'Enseignement Supérieur, Université de Reims Champagne-Ardenne	Président de l'université de Reims, Recteur de l'Académie de Reims

Niveau et/ou domaine d'activité

II (Nomenclature de 1967)

6 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

128 Droit, sciences politiques

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le collaborateur de notaire, rédacteur d'actes, prépare et classe les dossiers d'affaires juridiques.

Il met en forme les actes pour le compte du notaire dont il est le collaborateur.

Il surveille la conformité des procédures, des formalités, des échéances. Il collecte les informations nécessaires au traitement et au suivi des dossiers ou au déroulement des procédures.

Le titulaire du diplôme est capable de

recevoir la clientèle,

fournir des informations,

rédiger des actes qui seront vérifiés par le juriste.

accomplir les formalités (administratives, fiscales...) nécessaires aux procédures,

assurer la gestion, les règlements et la comptabilité dans le cadre d'une étude.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Etude notariale

Collaborateur de notaire

Rédacteur d'actes

Codes des fiches ROME les plus proches :

K1902 : Collaboration juridique

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

La certification s'obtient après une évaluation concernant les unités suivantes :

UE 1 : Notions fondamentales du droit (6ECTS) :

Droit des personnes et de la famille

Droit des biens

UE 2 : Régime des biens du couple (6ECTS) :

Régime matrimoniaux

UE 3 : Transmission du patrimoine (6ECTS) :

Droit des successions et des libéralités

UE 4 : Droit des contrats spéciaux (6ECTS) :

Vente d'immeuble

Opérations sur fonds de commerce

Droit des baux

UE 5 : Projet tutoré (6ECTS) UE 6 : Droit immobilier (6ECTS) :

Fiscalité foncière

Droit de l'urbanisme et de la construction

Droit rural

UE 7 : Droit des sûretés et de la publicité foncière (6ECTS)

UE 8 : Exercice de la profession notariale (6ECTS) :

Déontologie et organisation de la profession

Informatique

Anglais juridique

UE 9 : Droit des affaires (6ECTS) :

Droit de l'entreprise individuelle et des groupements civils et commerciaux

UE 10 : Stage (6 ECTS)

Contrôle des connaissances :

Le contrôle des connaissances s'effectue en partie sous forme de contrôle continu (notes obtenues au cours des travaux dirigés) et en partie sous forme d'examens terminaux en janvier et en juin (soit 2 semaines environ après la fin du stage, le temps pour les étudiants de réviser leurs examens et rédiger leur rapport de stage) et en septembre (Session 2)

Les épreuves se déroulent à l'écrit ou à l'oral

La licence professionnelle est décernée aux étudiants qui auront obtenu à la fois une moyenne générale égale ou supérieure à 10 sur 20 à l'ensemble des unités d'enseignement, y compris le projet tutoré et le stage, et une moyenne égale ou supérieure à 10 sur 20 à l'ensemble constitué du projet tutoré et du stage.

Il n'existe pas de note éliminatoire

Validité des composantes acquises : non prévue

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	QUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Conditions d'inscription à la certification : Oui La composition des jurys : Personnes ayant contribué aux enseignements
En contrat d'apprentissage	X	Conditions d'inscription à la certification : Non
Après un parcours de formation continue	X	Conditions d'inscription à la certification : Oui La composition des jurys : Personnes ayant contribué aux enseignements
En contrat de professionnalisation	X	Conditions d'inscription à la certification : Non
Par candidature individuelle	X	Conditions d'inscription à la certification : Non
Par expérience dispositif VAE	X	Conditions d'inscription à la certification : Oui La composition des jurys : Enseignants-chercheurs et professionnels

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 17/11/1999 publié au JO du 24 novembre 1999 et au BO n°44 du 9 décembre 1999

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

Autres sources d'information :

www.univ-reims.fr

Lieu(x) de certification :

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Historique de la certification :